

Présentation Synthétique Budget Primitif 2019 Centre d'Animation et d'Hébergement de Loisinord

Le résultat de clôture 2018 présente un excédent de fonctionnement de 83 583,89€ (pages 3a et 3c) et un excédent d'investissement de 187 910,59€ (pages 3a et 3c).

Ainsi le budget primitif 2019 du CAHL s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 254 595,89€ (pages 4-5-9-10-12-14) et en investissement à hauteur de 220 384,59€ (pages 4 -7-8-9-10-15-16).

Quant à la section de fonctionnement :

A/ pour les dépenses :

Page 12 :

Les dépenses de fonctionnement comprennent :

- les charges à caractère général (chapitre 011 : 132 321,89€), pour le fonctionnement du Centre d'Hébergement,
- les charges de personnel (chapitre 012 : 85 800,00€), reversées au budget principal,
- les crédits pour les créances éteintes (chapitre 65 : 3 000,00€), et l'annulation de titres sur exercice antérieur, le cas échéant (chapitre 67 : 1 000,00€)
- les dépenses d'amortissement : chapitre 042 : 32 474,00€

B/ pour les recettes :

Page 14:

Chapitre 70 : 35 800,00€

Chapitre 77 : 116 506,00€

Chapitre 042 : 18 706,00€

Les recettes comprennent le produit des recettes d'exploitation, la subvention de fonctionnement de 115 000,00€, ainsi que l'amortissement des subventions.

Quant à la section d'investissement :

page 15

A/ pour les dépenses :

Chapitre 21 : 101 678,59€

Chapitre 23 : 100 000,00€

Chapitre 040 : 18 706,00€

L'excédent d'investissement a été reporté en recettes, et des crédits ont été prévus pour l'acquisition de mobilier, matériel, d'aménagement et d'entretien du bâtiment...., et l'amortissement des subventions.

B/ pour les recettes :

Page 16 :

Chapitre 040 : 32 474,00€

Il s'agit du report de l'excédent d'investissement de 187 910,59€ et des recettes d'amortissement.